



Paris, le 16 juillet 2009

Communiqué de presse

rSa et refonte des droits connexes locaux : signature unanime de la déclaration commune

Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, tient à saluer la **signature par l'ensemble des partenaires (ADF, AMF, ARF, CNAF, CNAMTS, MSA, Pôle emploi, UNCASS)¹** de la **déclaration commune de principes sur les conditions d'attribution des aides facultatives à caractère social** (dites droits connexes locaux).

La loi du 1^{er} décembre 2008 relative à la généralisation du rSa prévoit que : « *les conditions d'attribution de ces aides et avantages n'entraînent pas de discrimination à l'égard de personnes placées dans la même situation* ». En s'assurant de l'équité des critères d'attribution, la mise en place de cette déclaration commune permet de traduire l'engagement de tous et de rendre ces principes effectifs.

Cette déclaration commune fait suite au rapport de Sylvie Desmarescaux, Sénatrice du Nord, sur **la refonte des droits connexes locaux dans le cadre de la généralisation du rSa**. Parlementaire missionnée par le Premier ministre, Sylvie Desmarescaux avait remis son rapport à Martin Hirsch le 14 mai 2009 avec l'objectif de rendre les critères d'attribution des aides locales plus favorables à l'accroissement ou à la reprise d'activité.

La plupart des aides sociales sont attribuées sous conditions de statut aux allocataires de minima sociaux. Depuis la généralisation du rSa au 1^{er} juin 2009, l'ouverture des droits à un public plus large (celui des travailleurs modestes) permet la refonte globale des dispositifs existants pour supprimer ou atténuer les effets de seuil, régulièrement dénoncés comme pénalisant pour les salariés modestes.

Un outil d'aide à la décision publique « **Guide des droits connexes locaux** » issu des travaux de Sylvie Desmarescaux et réalisé avec le concours de Denis Anne et Yannick L'Horty, fera l'objet d'une diffusion à l'ensemble des décideurs locaux d'ici la fin du mois de juillet afin d'aider au plus près les différentes institutions dans leur réflexion sur l'ajustement des politiques sociales locales.

Contact presse : Patrick Chanson / 01 44 38 14 17

¹ Assemblée des Départements de France (ADF), Association des Maires de France (AMF), Association des Régions de France (ARF), Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Pôle emploi et Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCASS).